



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 5923

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le retard pris par la France dans le recensement de l'autisme. Les associations françaises d'accompagnement des familles d'autistes s'inquiètent de ne pas connaître réellement le nombre d'autistes dans notre pays. Il apparaît qu'en l'absence d'étude précise, les associations se réfèrent à un taux de prévalence diagnostique qui admet aujourd'hui qu'il y a 5 personnes atteintes pour 1 000 naissances, ce qui équivaldrait à environ 200 000 personnes souffrant du syndrome autistique. Sur le plan pratique, un recensement de cette maladie serait sans doute intéressant pour connaître les besoins en matière de prise en charge. C'est pourquoi il lui demande quels sont ses projets pour l'autisme et ce qu'il compte faire pour rattraper le retard de la France concernant le recensement de l'aspect médical de l'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5923

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3964